

AUDIOVISUEL

Le gouvernement prend acte du rapport Boyon sur la TNT

Après la concertation interministérielle qui s'est tenue le 21 octobre, le gouvernement a confirmé les recommandations du rapport Boyon, affirmant « son intérêt pour la TNT et sa volonté de lui donner sa chance », en accompagnant sa mise en œuvre. Par ailleurs, Jean-Jacques Aillagon s'est vu confier un « travail de clarification » des projets de France Télévision, lequel « devra également prendre en compte la question du financement de l'audiovisuel public ». Le gouvernement préserve néanmoins « dans l'attente des conclusions de ce travail » les trois canaux préemptés par l'État pour le compte de la holding publique. Suivant les recommandations du rapport, le gouvernement accepte de « préfinancer les premiers travaux de réaménagement des fréquences analogiques », grâce au Fonds de réaménagement du spectre, géré par l'Agence nationale des fréquences, à hauteur de 15 M d'euros.